

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [sneveu-swlauriersb-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/0e42b0b92ee8f2ba1e4819a7>

Date d'obtention : 2025-04-15 19:22:19

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Recueillir tous les témoignages pertinents.

S'en tenir au jeunes impliqués.

Faire intervenir les policiers seulement en temps et lieu.

Une grande emphase est sur la sensibilisation par les policiers, plutôt que sur le punitif.

Dans le cas d'intention malveillante, toujours suivre le protocole mais remplir la grille sans l'élève fautif.

Ne JAMAIS consulter les images!

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Quelques variations font toute une différence sur l'aspect légal. Par contre, j'aime comment l'intervenant scolaire a la latitude pour conserver le lien de confiance avec les élèves.

L protocole est vraiment bâti afin de réduire la propagation ou pour intervention rapide en cas de malveillance. Le but étant de protéger le bien-être moral de la victime au maximum.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La confiscation du téléphone. Je crois qu'en pratique, beaucoup d'élèves, même victime, résisteraient à cette étape. Par contre, bien expliqué et avec un bon lien de confiance, il est sûrement possible de convaincre les élèves qu'il s'agit d'un mal nécessaire, en fait bien mieux que si le tout se transporte en enquête criminelle.